

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

***2^{ème} débat en communes
sur les orientations générales du PADD***

Pourquoi un deuxième débat ?

Depuis décembre 2016, le travail en commune et les politiques publiques de la Métropole ont avancé



Un 2^{ème} débat est sur les orientations générales du PADD est nécessaire pour :

1. Préciser le chapitre « objectifs chiffrés de modération de consommation d'espace »
2. Sécuriser juridiquement la procédure
3. Actualiser l'écriture selon l'avancement des politiques publiques thématiques devant être incluse dans le PADD (PLH, PDU, ...)



Les orientations du PADD demeurent inchangées et conservent les équilibres du 1^{er} PADD

Calendrier des débats en commune : mai/juin

Débat en conseil métropolitain : vendredi 6 juillet 2018

SOMMAIRE

Préambule

- 1. Une métropole « montagne »
forte de ses diversités**
- 2. La qualité de vie, moteur de
l'attractivité de la Métropole**

Une Métropole alpine

Grenoble-Alpes Métropole, 50 ans d'histoire intercommunale

- Grenoble-Alpes Métropole est reconnue Métropole par la loi de « **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles** » du 27 janvier 2014. Premier pôle urbain alpin, notre Métropole joue plus que jamais son **rôle de moteur du développement économique, écologique et social**, au sein d'un nouvel espace régional et européen.
- La loi MAPTAM transfère un certain nombre de compétences à l'EPCI, dont **l'élaboration des documents d'urbanisme**.

Pourquoi un PLUi ?

→ **Le PLUi permet, à l'échelle métropolitaine, la mise en cohérence des politiques en matière d'habitat, d'économie, de déplacements et d'environnement, dont les réalités dépassent l'échelle communale.**

→ **Il doit veiller à sa compatibilité avec le SCoT et le schéma d'orientations stratégiques de la Communauté de communes du Sud Grenoblois.**

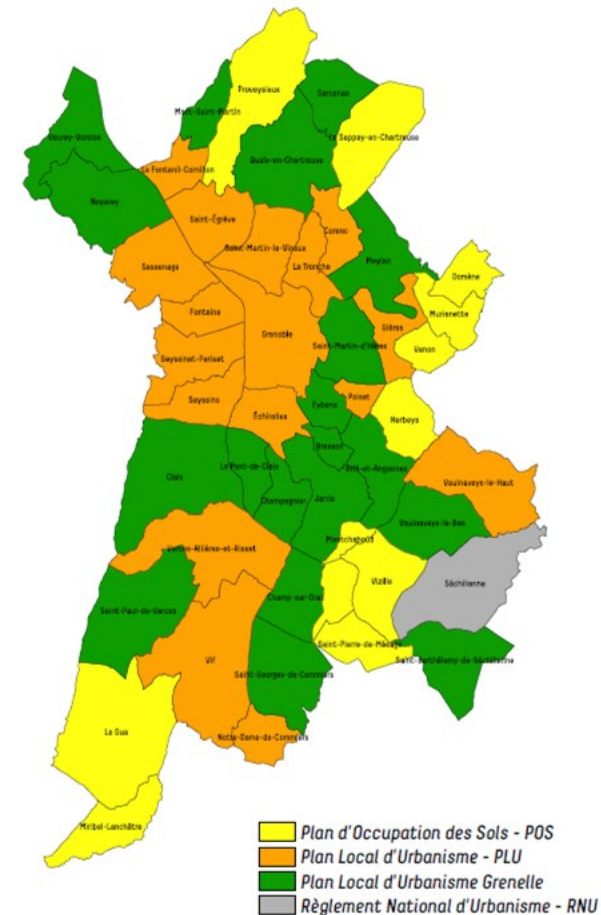
→ **Caducité des POS et fragilisation juridique des PLUi non conformes à la loi Grenelle**

→ **Intégration des éléments de résilience**

→ **L'article 13 de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 permet aux territoires sur lesquels a été prescrit un PLUi de bénéficier d'un report de caducité des POS mais aussi des échéances relatives à la mise en compatibilité avec un document de rang supérieur et à la « grenellisation » des PLU, sous réserve que l'approbation du PLUi intervienne au plus tard le 31 décembre 2019.**



Grenoble-Alpes Métropole
État des documents d'urbanisme - avril 2018



Un PLUi pour quoi faire ?

Le PLUi permet aux élus de répondre aux questions essentielles qui se posent pour la vie du territoire et de leurs habitants :

Quelle organisation du territoire souhaitons-nous pour que les habitants puissent travailler, circuler, habiter agréablement et facilement ?

Comment mettre en œuvre les conditions pour développer l'emploi sur notre territoire ?

Quels types et nombre de logements doit-on produire et où pour répondre aux besoins des populations ?

Quelle offre de mobilité déployée pour des déplacements faciles, sécurisés et respectueux de l'environnement ?

Quels solutions donnons-nous pour améliorer le cadre de vie et donner un environnement sain à chacun ?



Trois enjeux stratégiques du PLUi

1. Lutter contre le changement climatique et engager la transition énergétique
2. Conforter le dynamisme économique du territoire au service de l'emploi
3. Renforcer la cohésion sociale territoriale

Préambule

QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ?



Le PADD est l'occasion de définir un projet de territoire qui met en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'urbanisme et d'aménagement. Avec les volets « gouvernance » et « société », le PADD constitue le troisième pilier « Territoire » sur lequel se fonde le Projet métropolitain, en cours d'élaboration.

Le PADD définit les orientations générales en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; d'habitat, de transports et de déplacements, d'énergie, de développement des communications numériques, d'équipement commercial, de développement économique et de loisirs.

Préambule

Comment s'est construit le PADD ?

Fruit d'un large **travail participatif** avec l'ensemble des élus métropolitains et les représentants des communes avec 5 séminaires thématiques (organisation du territoire, mobilité, environnement, économie, habitat)

Des orientations du PADD en **cohérence avec les attentes de la population** remontées par la concertation :

CARTICIPE, outil de participation en ligne (plus de 2 000 contributions, 1 400 commentaires et 15 000 votes)

- 23 ateliers publics sur l'ensemble des territoires + ateliers publics spécifiques (scolaires, université, ...)
- La contribution du Conseil de Développement
- L'avis du panel citoyen

- Des temps de travail avec les urbanistes des **communes**, la Métro, l'AURG et l'EP SCoT (Atelier des urbanistes)
- Des rencontres régulières avec les services de l'Etat et l'Etablissement Public du SCoT
- Des temps de travail techniques avec les techniciens et les élus en commune pour l'élaboration des Livrets communaux



PLAN DU PADD



1

**Une métropole
« montagne »
forte de ses diversités**

POUR SUIVRE L'EFFORT DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

« Au travers du PLUi, la Métropole se donne pour objectif de réussir la transition vers un modèle de développement économe en espace, privilégiant le renouvellement de la ville sur la ville et en préservant les espaces agricoles et naturels. »

Diagnostic et enjeux

Une obligation légale art L101-2 code de l'urbanisme: « ... l'action des collectivités publiques ... vise à une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles »

Sur la Métropole :

558 ha d'espaces urbanisés entre 2003 et 2015,

- Sur la même période, **567 ha d'espaces agricoles consommés**
- **21% des logements** sont des maisons individuelles et représentent **70 % de la surface urbanisée de la Métropole**

LES ORIENTATIONS DU PADD

- Pour les 10 prochaines années, l'objectif est de limiter la surface artificialisée à 37ha/an en moyenne.
- Pour la limitation de l'étalement urbain, plus de 50% de la construction de logements doit être réalisée dans l'enveloppe urbaine actuelle
- Pour les espaces économiques : par rapport à la consommation des dix dernières années (10,2 ha/an), la consommation foncière pour les espaces économiques, est réduite de - 40% environ, soit 6ha/an.
- Pour les espaces urbains mixtes : la modération de consommation foncière est fixée à -16 % par rapport aux dix dernières années, soit une réduction de 36,3 ha annuel à 30,6 ha annuel.
- Pour l'agriculture, le PLUi préserve l'agriculture en augmentant les surfaces classées en zone agricole d'environ 90 hectares



CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE POLYCENTRIQUE ET DE PROXIMITÉ

« Le PLUi affirme une armature urbaine constituée de centralités à trois échelles de territoires : celle de la proximité, celle du bassin de vie (pluricommunale) et celle du grand territoire (centralité métropolitaine) »

« Grenoble-Alpes Métropole recherche une organisation équilibrée de son territoire capable de valoriser les identités et les complémentarités entre ses différents bassins de vie. »

Diagnostic et enjeux

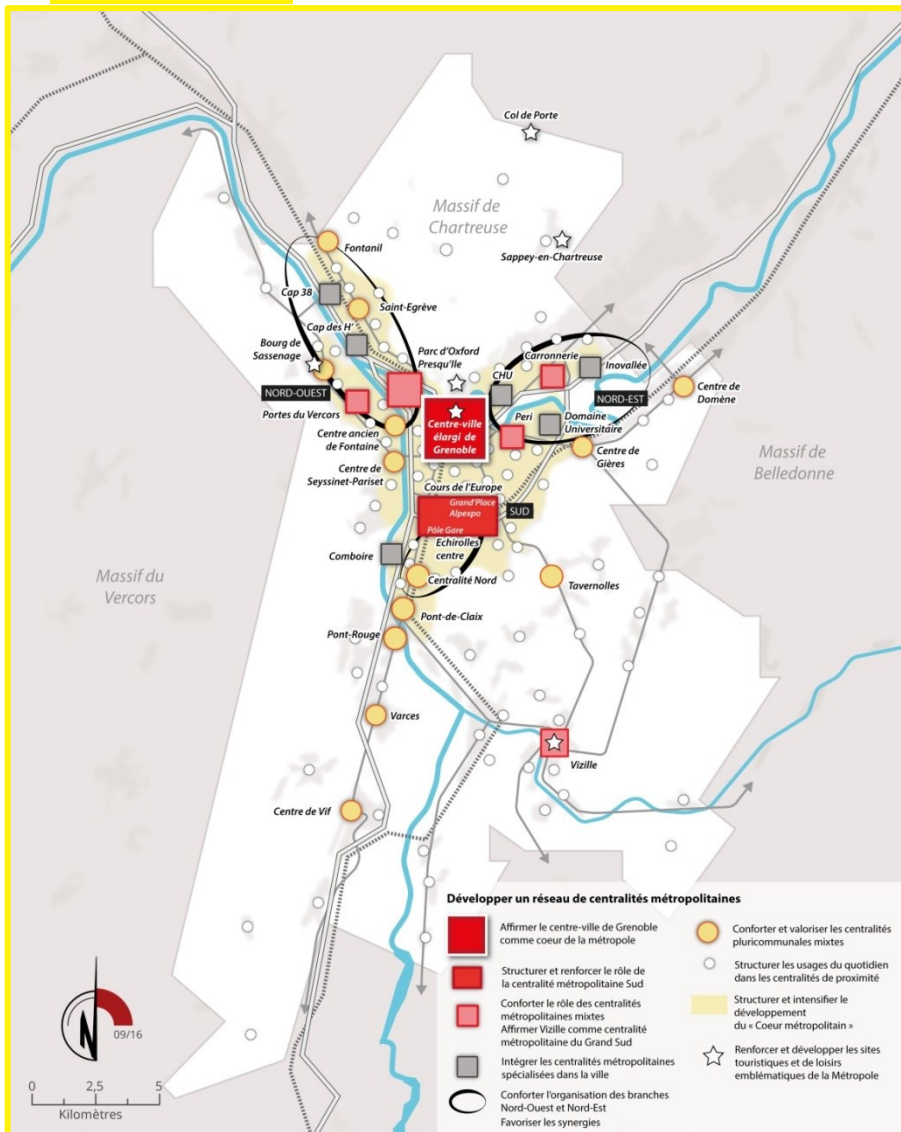
- Une géographie très marquée qui structure le territoire avec une grande richesse de milieux (plaines, coteaux, plateaux et montagne)
- Une demande de proximité exprimée par les habitants

LES ORIENTATIONS DU PADD

- Structurer les usages du quotidien dans des centralités de proximité
- Conforter et valoriser les centralités pluricommunales
- Développer un réseau de centralités et d'axes métropolitains
 - Affirmer le centre-ville de Grenoble comme « Cœur de la Métropole »
 - Structurer le rôle de la centralité métropolitaine sud
 - Conforter l'organisation des branches nord-ouest et nord-est
 - Affirmer Vizille comme centralité métropolitaine du grand sud
- Intégrer les centralités métropolitaines spécialisées dans la ville



CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE POLYCENTRIQUE ET DE PROXIMITÉ



- Des villages et des quartiers pour les usages du **quotidien**
- Un réseau de bourgs et de centres-villes pour des **services de proximité**
- Des centralités métropolitaines fortes pour une **large offre de services** (culture, commerce, santé, loisir, sport)
- Des centralités **spécialisées autour de services** d'excellence (CHU, université, parcs d'activités)
- Un réseau de **sites touristiques**

FAIRE MÉTROPOLE AUTOUR DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

« Il s'avère par conséquent nécessaire d'affirmer la volonté de réintroduire les valeurs paysagères dans le projet de territoire »

Diagnostic et enjeux

- Une Métropole riche de la rencontre entre plaines, montagnes et rivières
- De grands paysages exceptionnels mais qui ont pu amener à négliger le **paysage de proximité** en cœur de villes et de villages
- **Traces d'un passé commun, la Métropole est riche d'un patrimoine** rappelant les périodes importantes du développement de notre territoire

« La diversité est une richesse autour de laquelle la Métropole souhaite se construire en reconnaissant la valeur que chaque espace lui apporte. »



LES ORIENTATIONS DU PADD

- **Placer la richesse des paysages au cœur du projet métropolitain**
 - Valoriser les points **de vue sur le grand paysage**
 - Remettre en scène la **présence de l'eau**
 - Requalifier les abords des voies rapides urbaines, des entrées de ville
 - Définir et traiter des seuils pérennes entre espaces urbanisés et non urbanisés
 - Identifier et réinstaurer les structures paysagères patrimoniales
 - Renforcer les connexions entre les espaces de nature de la Métropole
 - Mettre en avant et valoriser le rôle de l'agriculture dans la construction et le maintien des paysages ouverts
- **Préserver et mettre en valeur les patrimoines du territoire**

CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE

« La Métropole souhaite que l'urbanisme et les constructions prennent en compte les risques naturels en prévoyant des aménagements adaptés, résistant ou atténuant les phénomènes naturels dangereux et impactants. »

Diagnostic et enjeux

- **Un grand nombre de risques majeurs** recensés sur le territoire : chutes de blocs, inondations de plaine, crues torrentielles, avalanches, glissements de terrain, risques sismiques et industriels,...
- **Des interventions humaines** qui ont apporté un sentiment relatif de sécurité
- **Le réchauffement climatique** qui accentue les phénomènes naturels
- **Une société** qui accepte de moins en moins le risque
- Une responsabilité croissante des collectivités sur **la protection des personnes et des biens**



LES ORIENTATIONS DU PADD

- **Faciliter la mise en œuvre d'aménagements résilients**
 - **Orienter** les vocations principales et le choix d'implantation d'équipements sensibles **en fonction** des risques naturels et technologiques
 - Prévoir des **formes urbaines et architecturales** compatibles avec les aléas identifiés
 - S'appuyer sur les « **infrastructures vertes** » pour la gestion des crues
- **Renforcer la résilience aux abords de l'Isère, du Drac et de la Romanche dans les zones exposées du TRI**
 - Renforcer la **résilience des sites économiques stratégiques** soumis au risque d'inondation
 - Assurer la **résilience des tissus urbains** existants afin de permettre leur renouvellement urbain
 - Inscrire les **nouvelles opérations d'aménagement** dans une logique de résilience

2

**La qualité de vie,
moteur de
l'attractivité de la
Métropole**

Diagnostic et enjeux

- L'essentiel de la richesse est **créé par les Métropoles**
- Un modèle de développement de type « productif » : 39% des emplois salariés de la zone d'emploi relèvent des activités productives (industrie et tertiaire productif)
- Un poids important des emplois industriels qui représente 15% de l'emploi dans la zone d'emploi, dont 43% de ces emplois industriels dans des entreprises à capitaux étrangers
- Un écosystème **université-recherche-industrie** reconnu mondialement pour sa performance en matière d'innovation (5^{ème} ville la plus innovante au classement Forbes et 1^{er} au palmarès des villes étudiantes)
- Le centre-ville de Grenoble concentre 45 % des emplois de la Métropole
- Une économie présentielle (administration, santé, action sociale, commerce, tourisme) moins développée que dans les autres agglomérations, mais qui représente près de 2/3 des emplois
- **45%** des emplois se trouvent dans les **zones d'activités économiques dédiées**

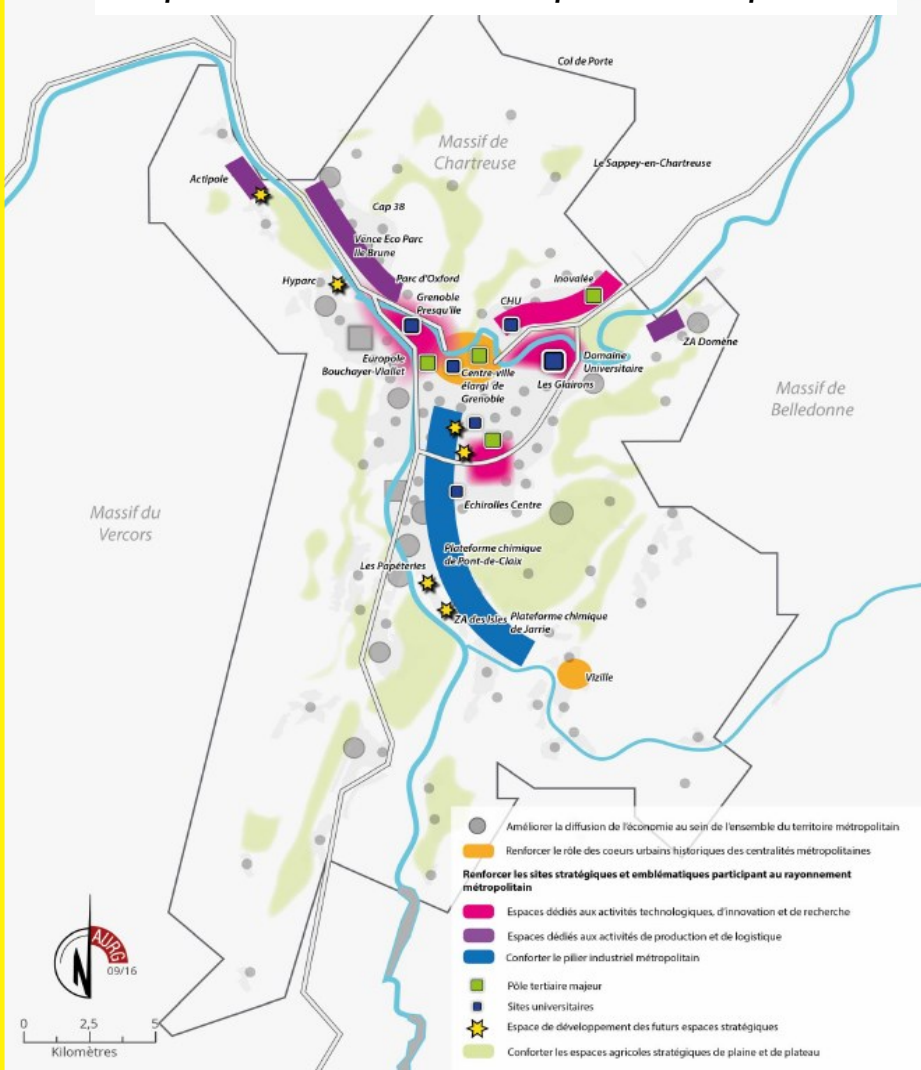
« L'économie grenobloise doit reconformer sa vitalité en s'appuyant sur l'ensemble de ses atouts »

LES ORIENTATIONS DU PADD

- Accroître la performance du modèle de développement économique de la Métropole
- Assurer une offre équilibrée et suffisante de capacités d'accueil pour l'implantation et le développement des entreprises
- Développer des sites stratégiques qui participent au rayonnement métropolitain Affirmer la ou les vocations des zones d'activités de la Métropole et leurs complémentarités.



Renforcer l'attractivité économique de la Métropole



- Essaimage de l'innovation technologique à partir de trois pôles de hautes technologies :
 - Presqu'île,
 - Domaine universitaire / Inovalée / CHU,
 - Sud (Atos, HP, Artelia, Schneider,...)
- Renforcer le rôle métropolitain du cœur urbain de Grenoble
- Un pilier industriel à conforter
- Une polarisation des activités tertiaires autour de quatre pôles métropolitains principaux (Europole, Bouchayer-Viallet, Inovalée et pôle gare Echirolles)
- Maintenir les espaces agricoles stratégiques

2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE COMMERCIALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Diagnostic et enjeux

- Un secteur qui représente 12% de l'emploi total
- Une croissance des m² commerciaux supérieure à la capacité d'absorption du marché local
- **Les pratiques des consommateurs évoluent** (circuits courts, demande de proximité physique, mais aussi pratique du e-commerce)
- Des centre-ville et centre-bourg qui ne parviennent **pas suffisamment à jouer leur rôle de centralité**
- Pour les zones commerciales, des **sites vieillissants**, une **qualité** urbaine à adapter
- Une **activité touristique à développer** notamment en tant que destination d'agrément

« Afin de répondre à une recherche accrue de proximité de la part des consommateurs, la Métropole souhaite développer en priorité le commerce de proximité dans les centres-bourgs et les cœurs de quartiers métropolitains »



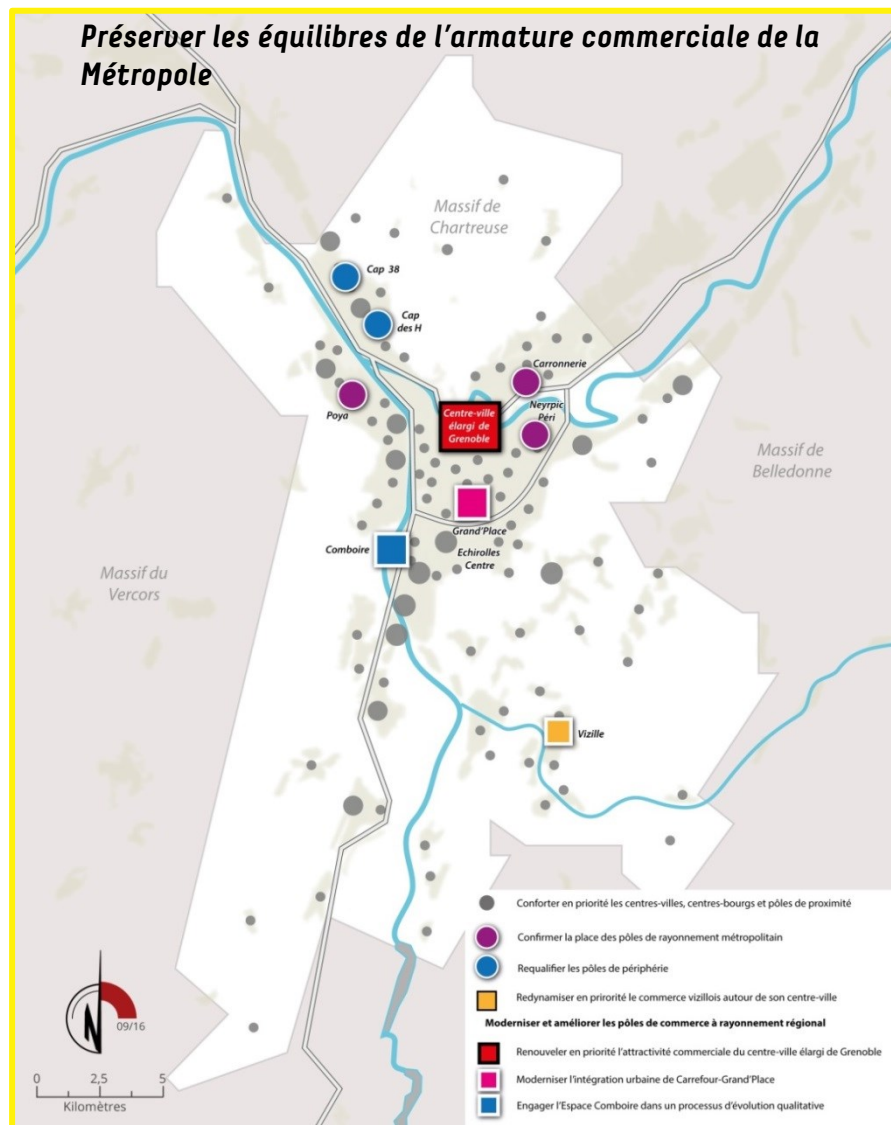
LES ORIENTATIONS DU PADD

- **Préserver les équilibres de l'armature commerciale** de la Métropole pour répondre aux besoins de la clientèle locale et touristique:
 - Privilégier le développement de commerces et de services diversifiés au sein des centralités urbaines
 - Préciser le **dimensionnement maximal autorisé par établissement commercial** afin que chaque pôle puisse disposer d'une offre adaptée aux besoins de la clientèle de son aire d'influence
 - Conforter en priorité le commerce dans les centralités de proximité
 - Confirmer la place des pôles commerciaux de rayonnement « métropolitain »
 - Moderniser et améliorer la qualité des pôles commerciaux à rayonnement régional
- **Adapter l'offre commerciale** aux nouveaux modes de consommation

2.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE COMMERCIALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Conforter en priorité le commerce de proximité dans les bourgs-centres, les quartiers et les villages
- Renouveler en priorité l'attractivité commerciale du centre-ville de Grenoble, 1^{er} espace commercial de la Métropole
- Moderniser et intégrer les pôles commerciaux de périphérie dans le tissu urbain
- Limiter le développement des centres commerciaux de périphérie



« La Métropole s'engage à protéger les espaces agricoles, forestiers et naturels afin d'assurer un développement pérenne de l'activité économique agricole tout en préservant leurs vocations alimentaire, paysagère et écologique »

Diagnostic et enjeux

- Environ **8000 ha de SAU** (Surface Agricole Utile) soit 14% du territoire
- **210 exploitations** pour 225 agriculteurs
- **12 % des exploitations en bio**
- Une **urbanisation** qui se fait **au détriment** des espaces agricoles et naturels (567 ha d'espaces agricoles consommés ces dix dernières années)
- 53% du territoire est occupé par la forêt
- Les espaces agricoles et de forêt sont un **bien précieux tant** pour des questions **paysagères qu'environnementales**

LES ORIENTATIONS DU PADD

- **Conforter les espaces agricoles stratégiques**
- **Protéger les espaces agricoles de coteaux et préserver leur multifonctionnalité**
- **Limiter le développement des hameaux et le mitage des espaces agricoles**
- **Créer des conditions favorables au maintien des petites exploitations et au développement de nouvelles formes d'agriculture à forte valeur ajoutée : agriculture bio, maraîchage, cultures spécialisées**
- **Protéger les espaces boisés et les massifs forestiers pour leur multifonctionnalité**
- Le PLUi préserve l'agriculture en **augmentant les surfaces classées en zone agricole d'environ 90 hectares**



TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Diagnostic et enjeux

- Des territoires très contrastés en matière d'accessibilité
- 76% des déplacements de 1 à 3 km se font en voiture
- 30% des déplacements internes à la Métropole se font à pied
- Un contraste fort entre territoires en matière de motorisation, celui-ci étant plus élevé dans le périurbain
- Un réseau de transport en commun dans le cœur métropolitain dont la qualité de service doit être généralisée à l'ensemble du territoire
- Une forte demande de proximité par les habitants (transports en commun, commerces, services à la personne)



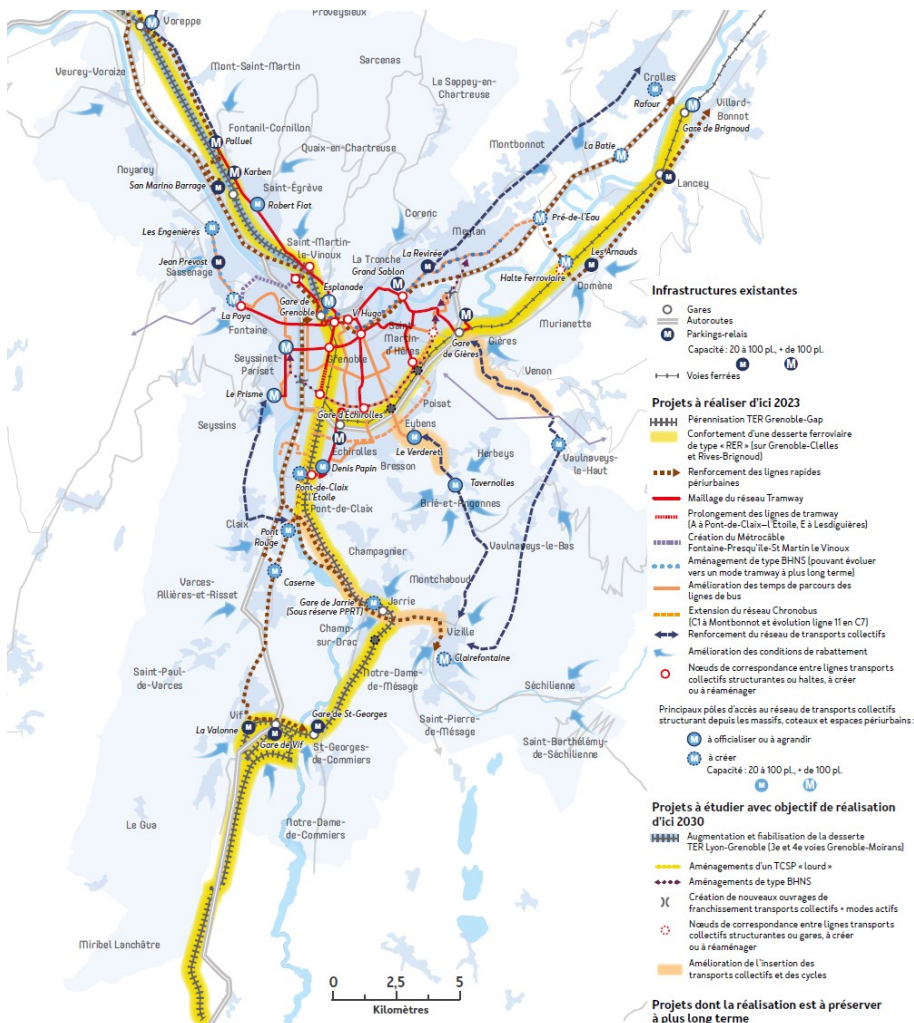
« Les réponses apportées en matière de mobilité ne trouveront leur pertinence que dans la prise en compte des spécificités du territoire, intégrant montagnes, vallées, zones urbaines, périurbaines ou rurales »

LES ORIENTATIONS DU PADD

- Créer les conditions d'une mobilité apaisée au service des relations de proximité
- Mettre l'offre de mobilité au service de la Métropole polycentrique et de ses liens avec les territoires de la grande région grenobloise
- Améliorer les connexions avec les grands réseaux de transports régionaux, nationaux et internationaux (liaisons ferroviaire vers Lyon, accès aéroports, sillon alpin, ...)

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Mailler et étendre le réseau en transport en commun du cœur métropolitain



- Un réseau urbain de transport performant offrant un haut niveau de service
- Des extensions de lignes à prévoir pour mailler plus finement ce réseau
- Valoriser les pôles d'échange et renforcer le rôle des gares dans les connexions externes à la Métropole
- Renforcer le rôle des gares pour les déplacements intra-urbain
- Renforcer l'offre en transport en commun pour les territoires aujourd'hui peu ou mal desservis, notamment dans le grand Sud

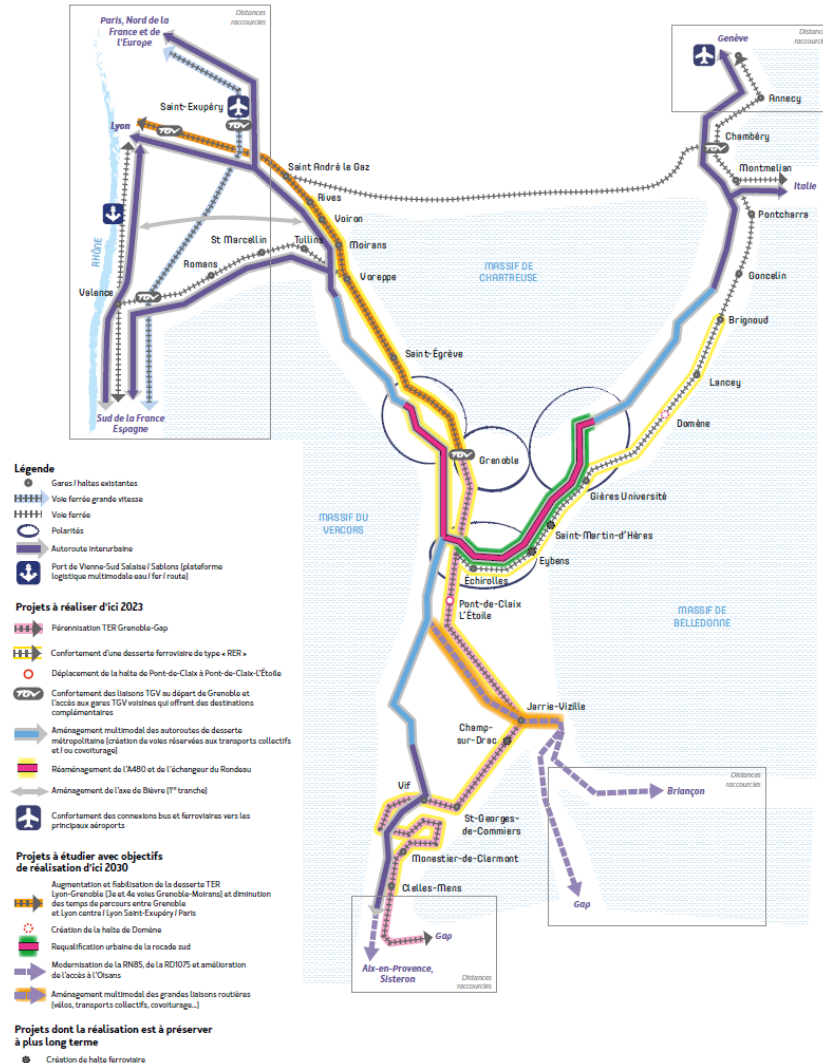
Un réseau cyclable continu et sécurisé pour tous les usages

- Pour des espaces urbains apaisés



TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Une accessibilité améliorée et des connexions de qualité vers le périurbain et les grands réseaux, valorisant le ferroviaire et la multimodalité



→ Permettre l'aménagement de l'A480 et du Rondeau

→ Capter les échanges internes à la Métropole par des voies rapides urbaines fiabilisées et apaisées

→ Améliorer l'intégration urbaine de ces voies rapides

→ Fiabiliser les temps de parcours et fluidifier la circulation



Diagnostic et enjeux

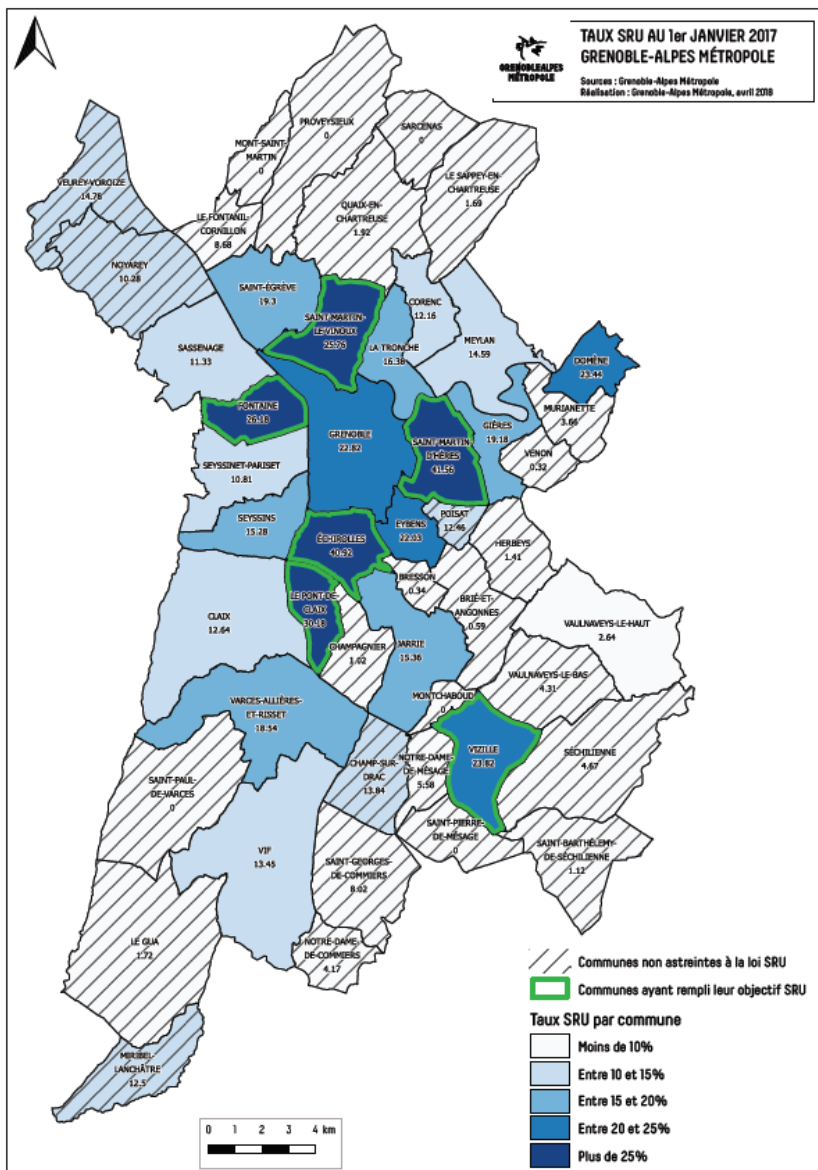
- Une **production de logements déséquilibrée** : entre 2005 et 2015, 8 logements sur 10 réalisés dans la ville centre et le cœur d'agglomération
- Le cœur dense de la Métropole dispose d'un **parc ancien** important qui offre un potentiel en **matière de réhabilitation**
- La loi ALUR a porté à 25 % les obligations en matière de logements sociaux pour les communes de la métropole de + de 3500 habitants
- **Compatibilité requise du PLUi avec le Programme Local de l'Habitat** qui fixe les objectifs en matière de production de logements

« La Métropole s'efforcera de renforcer l'offre de logements sociaux pour permettre aux ménages les plus modestes de se loger et de faciliter pour chacun l'accès à un logement de qualité correspondant à ses besoins »

LES ORIENTATIONS DU PADD

- **Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs et équilibrer le développement de l'habitat sur le territoire**
 - Mettre en œuvre la politique de réhabilitation des logements existants
 - Requalifier les centres anciens dégradés
 - Mieux répartir les logements locatifs sociaux à l'échelle de la métropole
- **Développer une offre nouvelle, diversifier l'offre de logements et encourager l'innovation dans la construction et la réhabilitation**
 - Favoriser une qualité urbaine et architecturale adaptée aux modes de vie des habitants. Adapter l'offre de logements spécifiques à l'évolution des besoins des populations (personnes âgées, étudiants, ...)
 - Assurer l'accueil et l'habitat des gens du voyage

HABITAT – POUR UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE



Répondre aux besoins et mieux répartir les logements locatifs sociaux produits à l'échelle de la Métropole

- Permettre le renouvellement du parc social dans les communes ayant déjà atteint leur objectif SRU (20 ou 25% de logements locatifs sociaux) (6 communes)
- Permettre une production plus importante de logements locatifs sociaux familiaux dans les communes déficitaires (16 communes) et particulièrement sur les 7 communes disposant de moins de 15% de LLS
- Permettre le développement d'une offre en logements locatifs sociaux dans les communes de moins de 3 500 habitants (27 communes)

POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE POUR UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE

« Au travers du PLUi, la Métropole se donne pour objectif de réussir la transition vers un modèle de développement économe en espace, privilégiant le renouvellement de la ville sur la ville et en préservant les espaces agricoles et naturels. »



Diagnostic et enjeux

- **18 % de la population** réside dans les 10 quartiers prioritaires de la ville qui regroupent 45 % du parc de logement social
- **Un manque d'attractivité de ces quartiers et un risque de décrochage**
- **Des quartiers confrontés à la concentration de situations de précarité**
- **Des atouts à valoriser :**
 - Une intégration dans le tissu urbain et une bonne desserte en TC
 - Des atouts urbanistiques forts (parcs, logements, ...)
 - Des dynamiques de développement économique à conforter, notamment dans le sud
 - Un potentiel de foncier qui peut constituer un levier de requalification

LES ORIENTATIONS DU PADD

- **Valoriser la place des quartiers prioritaires et des équipements comme des atouts pour imaginer la métropole de demain**
- **Faire des quartiers prioritaires des lieux attractifs et d'innovation pour la Métropole de demain**
 - **Renforcer les liens** avec le reste du territoire métropolitain
 - Valoriser la **diversité** et renforcer la **mixité**
 - **Améliorer le cadre de vie** des habitants des quartiers populaires
- **Conforter le rôle des équipements publics pour le lien social**

2. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

UNE MÉTROPOLE DURABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

« Il s'agira d'offrir aux habitants une qualité urbaine renouvelée en renforçant la présence d'espaces verts et de l'eau en ville ou en mettant en avant la qualité de l'espace public et l'écrin paysager montagnard dans lequel est insérée la Métropole »

Diagnostic et enjeux

- **Le changement climatique a plusieurs impacts**
 - Les températures augmentent deux fois plus vite dans les vallées alpines : + 1,6°C
 - Des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes
 - Des effets tant en milieu urbain (îlot de chaleur) qu'en milieu rural (stress hydrique pour l'agriculture)
- **Des ressources à préserver pour l'avenir** que ce soit l'énergie ou l'eau dont la pureté constitue un atout fort de la Métropole
- Des constructions et des espaces publics à adapter
- Des problèmes de **santé publique liés aux diverses pollutions** : en 2015, 5200 habitants en bordure des voies de circulation routière ont été exposés à des dépassements de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote et 65 000 habitants ont été exposés à un dépassement du seuil réglementaire pour l'ozone.
- La **biodiversité se réduit** sur le territoire métropolitain et aussi en ville (70 à 80% des espèces animales vertébrées de la Métropole présentes en ville)



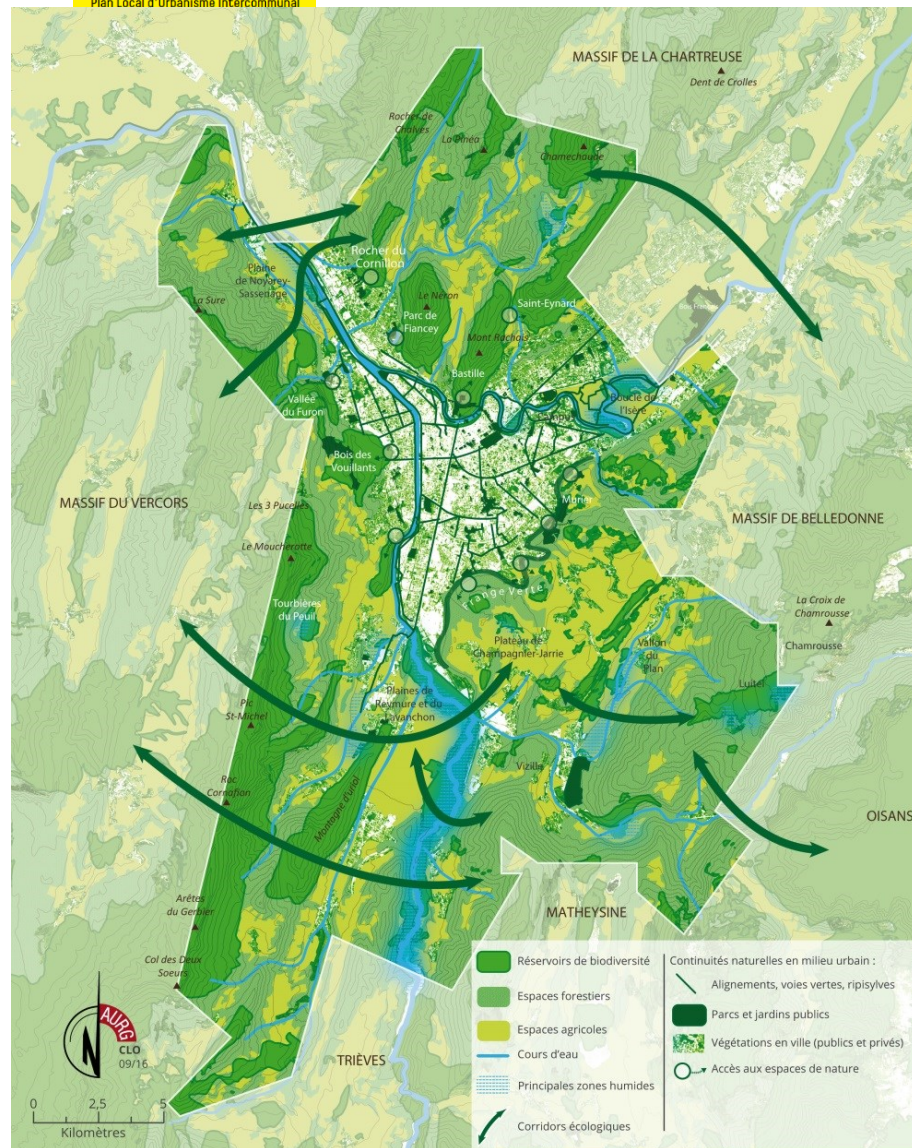
LES ORIENTATIONS DU PADD

- **Adapter** la métropole au changement climatique et économiser les ressources
- Réussir la **transition énergétique** de la Métropole
- Renforcer la haute qualité résidentielle de la Métropole
- **Inclure la nature dans la ville** et renforcer la biodiversité
- Préserver la santé de tous les habitants en **réduisant leur exposition aux nuisances** (pollutions atmosphériques, nuisances sonores)

2. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

UNE MÉTROPOLE DURABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

- La trame verte et bleue et les grands corridors écologiques à conforter pour relier les massifs et des milieux naturels sièges d'une exceptionnelle biodiversité
- Des grands cours d'eau et leurs berges (Isère, Drac, Romanche) à valoriser
- Des espaces agricoles en plaines, coteaux et montagnes à protéger
- La nature en ville à renforcer
- Les ressources en eau et les zones humides à protéger
- Des forêts à gérer dans le respect de l'ensemble de leurs fonctions (biodiversité, production, loisirs, prévention des risques)
- Des espaces naturels à développer



2. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

UNE MÉTROPOLE DURABLE ET AGRÉABLE À VIVRE



1. Réduire l'exposition de la population aux pollutions atmosphériques

- Veiller à la prise en compte de la qualité de l'air autour des voies rapides apaisées
- Éviter l'implantation nouvelle d'établissements sensibles et/ou d'équipements sportifs à proximité des voies rapides
- Privilégier des formes urbaines limitant l'impact de la pollution de l'air le long des principaux axes urbains (Libération-Saint-André, avenue Jean Perrot, avenue de Verdun...)
- Privilégier des modes de chauffage performants et à faibles émissions de particules fines
- Assurer une bonne qualité de l'air intérieur

2. Limiter l'exposition des populations aux autres nuisances et préserver et valoriser les « zones calmes », à l'écart des nuisances sonores

Place au débat !

